

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L3
Mention :	SCIENCES DE L'ÉDUCATION					
Parcours :	EFEC (Éducation, Formation, Enseignement, Culture)					
Volume horaire étudiant :						
Option enjeux contemporains en éducation et formation	238	151	0		70	389
Option éducation artistique et culturelle	170	199	0		70	369
Option initiation aux disciplines scolaires	156	220	0		70	376
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		anglais			

RECAPITULATIF VOLUME HORAIRE LICENCE

	CM	TD	TP	STAGE	TOTAL
L1	251	150	24	35	460
L2	195*	158*	14*	70	437*
L3	188*	190*	0*	70*	448*
TOTAL	634	498	38	175	1345*

*Les volumes horaires des CM, TD, TP de la L2 et de la L3 sont des moyennes calculées en fonction des différents parcours possibles (mineures pour la L2 et options pour la L3). Le volume horaire totale de la licence est donc une moyenne relative.

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique	
Géraldine Farges Maître de Conférences 03.80.39.54.61 geraldine.farges@u-bourgogne.fr	Formation en présentiel Sophie TORGA Bureau R11 Bâtiment Gabriel ☎ : 03 80 39 37 88 sophie.torga@u-bourgogne.fr	Formation à distance Corinne KOTCHI Espé-CFOAD Corinne.kotchi@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : ESPE de Bourgogne – Département Sciences de l'éducation		

Site préparant au diplôme : Dijon

■ Objectifs de la formation

La troisième année de la licence Mention Sciences de l'éducation, parcours Efec, poursuit l'enseignement général en Sciences de l'éducation assuré durant la L1 et la L2, tout en approfondissant la formation à travers le choix d'une option :

- Option Enjeux contemporains en éducation et formation
- Option Initiation aux disciplines scolaires
- Option Education artistique et culturelle

Le stage obligatoire de cette L3 va permettre à l'étudiant de conforter son choix de master et par là même son projet professionnel.

Les étudiants qui le souhaitent ont la possibilité de valider leur niveau de langue en s'inscrivant au Cles (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

• Masters

A l'issue de la L3, peu importe l'option suivie, l'étudiant a la possibilité d'accéder à un des Masters de l'ESPE Dijon de droit ou sur dossier (se référer aux modalités d'accès indiquées dans les fiches filières des diplômes) : M1 Ingénierie des Métiers de la Culture, M1 Ingénierie des Métiers de l'Education et de la Formation, M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation, M1 Recherche Expertise sociologique et économique en éducation.

• Métiers

La licence ouvre sur les métiers de l'**enseignement**, de l'**éducation**, de la **formation** (Education Nationale et hors Education Nationale), les métiers du travail social et de l'animation (par exemple à travers le concours Irtes) ainsi qu'aux métiers liés à l'ingénierie de la **culture**, selon le choix du master.

L'acquisition de la licence permet également d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de **cadre de l'administration publique**.

■ Modalités d'accès à l'année de formation

L'accès en L3 est de plein droit pour les étudiants qui ont validé le cursus L2 Efec.

Pour les candidats non titulaires d'une L2 Efec et justifiant d'un niveau bac+2 validé : admission sur dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation et un CV qui mettra l'accent sur toutes les formations (Préprofessionnalisation), les enseignements validés dans des disciplines similaires ou proches de celles enseignées dans la licence Efec et qui mentionnera également les activités (moniteur, membre d'une association, Aide aux devoirs...) liées à l'Education, l'Enseignement, la Culture ou la Formation en général.

Pour les candidats ne justifiant pas d'un niveau bac+2 validé, la Validation d'Acquis est mise en œuvre pour l'accès à la formation selon les dispositions réglementaires.

La capacité d'accueil est limitée à 90 places.

■ Affectation géographique

Il n'est pas garanti qu'un étudiant effectue son cursus L1-L2-L3 sur le même site. Des critères d'affectation géographique pourront être appliqués en fonction des capacités d'accueil des sites de Dijon et Nevers. "

Organisation et descriptif des études

■ Schéma général des parcours possibles :

L'ensemble du cursus de la Licence comprend six semestres, divisés chacun en U.E. d'enseignements. Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE.

En L3, chaque semestre comporte deux UE fondamentales sur le monde de l'éducation, de la formation et de la culture (UE1 et UE2), une UE de méthodologie (UE4) et deux UE spécifiques à l'option choisie (UE3 et UE5).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de Travaux Dirigés (TD) et/ou de Travaux Pratiques (TP). Les langues (anglais, espagnol) sont enseignées chaque semestre. **L'assiduité aux cours est obligatoire (voir ci-dessous).**

■ Assiduité

Conformément au référentiel commun des études L-M-D de l'université de Bourgogne « l'assiduité sera vérifiée dans toutes les filières. Toute absence doit être justifiée en TD, TP et cours intégrés ».

Au-delà de 3 absences injustifiées en TP et/ou TD au cours du semestre, l'étudiant est déclaré défaillant au semestre. Le jury peut, au vu du parcours de l'étudiant, revenir sur cette règle.

Pour bénéficier du régime d'étudiant salarié et de dispenses d'assiduité, l'étudiant doit en faire la demande. Cette demande doit être effectuée auprès du secrétariat pédagogique au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Les étudiants dispensés d'assiduité pour certains enseignements peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières :

• Enseignements évalués en contrôle continu

- Le service scolarité communique les modalités d'évaluation dans le document relatif à la/aux dispense/s d'assiduité demandée/s
- Le service scolarité ne communique pas les dates d'évaluation. Il appartient à l'étudiant dispensé d'assiduité de se rapprocher de l'/des enseignant/s responsables pour connaître les dates d'évaluation

• Enseignements évalués en contrôle terminal

- Le service scolarité communique les modalités d'évaluation en début d'année
- Le service scolarité communique les dates d'évaluation par voie d'affichage
- Le service scolarité transmet une convocation aux étudiants dispensés d'assiduité par voie électronique

Le stage ne fait l'objet d'aucune dispense, d'aucun aménagement.

Pour les étudiants boursiers, l'assiduité est obligatoire à tous les cours (CM, TD, TP). Une dispense d'assiduité peut être demandée en cas d'activité salariée. Un suivi de l'assiduité est assuré tout au long de l'année pour les étudiants boursiers et la scolarité effectue des remontées mensuelles au CROUS.

■ Langue vivante

La langue vivante choisie en L1 reste la même pour l'ensemble du parcours Efec (L1, L2, L3).

■ Espace numérique

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité. Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc **OBLIGATOIREMENT** activer leur compte numérique sur **ent.u-bourgogne.fr**.

■ Stage

Les étudiants de L3 doivent obligatoirement accomplir un stage de deux semaines, soit 10 jours groupés durant le S2 à des dates qui sont précisées dès la réunion de rentrée de l'année universitaire. Ce stage est une mise en situation professionnelle qui peut être effectuée dans une institution, une association ou un établissement dont l'activité est liée à la formation, l'éducation, la culture. Le stage est évalué dans le cadre de l'UE 4, Ec3, au S2. L'étudiant recherche lui-même le stage, aidé par l'équipe de l'Espé ; il doit le faire valider par l'Espé pour acceptation. Une convention de stage sera établie.

D'autres stages, à l'initiative de l'étudiant, pourront faire l'objet d'une convention si leur objet est conforme aux objectifs de formation et les dates compatibles avec l'organisation des cours.

Dans la mesure du possible, les étudiants sont encouragés à diversifier leurs terrains de stage de licence (cycles différents, zones rurales et urbaines...)

■ CFOAD

L'option « Enjeux contemporains en éducation et formation » de la l3 est ouverte à distance pour les étudiants dont la situation ne permet pas de suivre les enseignements en présentiel.

Les dossiers d'inscription sont à retirer sur demande auprès du CFOAD.

Contact : Corinne KOTCHI / 03-80-39-50-64 / corinne.kotchi@u-bourgogne.fr

Les étudiants pourront être dispensés du stage sous certaines conditions pour « l'option enjeux contemporains en éducation et formation » à distance. (La demande de dispense devra être effectuée au moment de la préinscription). La commission de sélection statue au moment de l'inscription sur la décision de dispense.

Dans le cadre de l'option proposée à distance, les enseignements sont annualisés.

Pour chaque étudiant, un tutorat par niveau est mis en place.

■ UE transversales

Il est fortement recommandé aux étudiants de s'ouvrir à toutes manifestations organisées sur le campus et à ouvrir le plus possible leur horizon culturel.

Dans cette perspective, nous attirons l'attention des étudiants sur les UE transversales.

Les UE transversales sont ouvertes aux étudiants pour chaque semestre de chaque parcours de formation des niveaux « licence » et « master ». Elles prennent la forme d'UE « bonus » qui peuvent augmenter la note moyenne d'un semestre.

Elles revêtent un caractère facultatif et se voient attribuer une valeur unique de 5 crédits européens. Le relevé de notes indiquera ces crédits dans la limite des crédits attribuables par semestre (30 ECTS maximum).

Chaque UE ne peut être validée qu'une seule fois sur l'ensemble des 5 années d'études L+M

Une seule UE peut être suivie durant un semestre donné.

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. Seuls les points supérieurs à la moyenne (>10 sur 20) sont pris en compte pour le calcul de la moyenne semestrielle. Le coefficient assorti à la note d'UE correspond au sixième du total des coefficients du semestre.

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée ($\geq 10/20$).

Toutefois, en cas de redoublement ou de changement d'orientation, l'étudiant est autorisé à conserver le bénéfice de la note acquise lorsqu'elle est supérieure à 10/20 et que le semestre n'a pas été validé.

L'étudiant souhaitant annuler son inscription à une UE transversale doit en informer par écrit le responsable de l'UE et le service scolarité de sa composante avant la fin du semestre. A défaut, il sera déclaré « défaillant » à l'UE, ce qui empêchera le calcul de la moyenne semestrielle et, ce faisant, la validation du semestre.

Voir plus en détail sur : <http://www.u-bourgogne-formation.fr/-UE-Transversales.95-.html>

UE facultatives proposées par l'Espé

Dans le cadre du parcours de la licence EFEC, l'ESPE propose aux étudiants de bénéficier d'un complément de parcours par le biais d'UE optionnelles facultatives permettant de valoriser l'engagement dans les domaines socio-éducatif et culturel.

Prévues chaque année, une ou plusieurs des UE décrites ci-dessous sont néanmoins susceptibles d'être suspendues selon les moyens de mise en œuvre disponibles pour la composante.

UE Parcours d'excellence

Public : étudiants de L2 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : Tutorat de collégiens ou lycéens dans le cadre des dispositifs des parcours d'excellence en partenariat avec le rectorat

Dans le cadre des dispositifs des parcours d'excellence, l'UE mettra en relation un étudiant avec un ou plusieurs collégiens et/ou lycéens. Le rôle de l'étudiant-tuteur consistera à entretenir des contacts réguliers afin de l'accompagner tout au long de l'année et l'aider à construire un projet d'études supérieures ambitieux. Cet engagement en tant que tuteur s'échelonnait de novembre à mai à raison d'une durée de 20 heures minimum et dans la limite de 35 heures pour un groupe maximum de 5 élèves du second degré. Cet accompagnement est encadré par un cahier des charges qui précisera les attendus et le déroulement de ce tutorat.

UE Engagement citoyen

Public : étudiants de L3 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : Sensibilisation à la notion d'engagement citoyen et engagement dans une des associations du CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole)

L'engagement associatif dans le cadre de la L3 se fera en lien étroit avec le CAPE. En début d'année universitaire, l'association expliquera ce qu'est l'engagement associatif et exposera les différentes possibilités de stage proposées aux étudiants. Le CAPE organisera ensuite une demi-journée de conférences interactives autour du thème de l'engagement. La présence de l'étudiant à cette demi-journée sera obligatoire pour valider l'UE transversale L3.

L'étudiant s'engagera, aux côtés d'une des associations du CAPE, pour un stage d'une durée qui variera entre 15 et 30 heures/semestre selon le stage.

UE Parcours culturel (en attente de validation par les instances de l'université de Bourgogne)

Public : étudiants de L3 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : UE axée sur le théâtre Jeune Public, en lien avec l'Atheneum et les différents membres du Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC) piloté par le Théâtre de Bourgogne réunissant le Théâtre Dijon Bourgogne, le Rectorat, la DRAC Bourgogne - Franche Comté (Direction régionale des affaires culturelles), Canopé (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques), la Minoterie et l'ESPE, tous signataires d'une convention.

Ce parcours culturel semestriel comprend deux ateliers de restitution en lien avec les différentes programmations culturelles de l'université et de la ville de Dijon. L'étudiant devra suivre ces ateliers de restitution afin d'étudier le processus de création.

Les spectacles choisis auront de préférence un profil différent : opéra, théâtre, théâtre pour jeune public, etc. Le choix pourra également se porter sur une programmation de manifestation culturelle comme *A pas contés*.

L'étudiant devra rendre un travail rédactionnel à partir d'un des spectacles et sera déterminant pour la validation de l'UE Parcours culturel.

UE Engagement citoyen et Parcours culturel : modalités de validation, conservation et conservation des UE transversales EFEC

Modalités de validation de l'UE

La validation de l'UE ne donne pas lieu à une note mais à un résultat :

- Acquis si l'UE est validée
- Non Acquis si l'UE n'est pas validée

Par conséquent, si l'UE est validée, aucun point complémentaire n'est pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre ou de l'année universitaire. La validation de l'UE n'impacte pas le calcul de la moyenne générale semestrielle ou annuelle.

Conditions de capitalisation des crédits ECTS associés à l'UE

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés dans les conditions suivantes :

- Si l'étudiant valide son semestre en obtenant la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS associés à l'UE validée sont accordés.

- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS de l'UE validée sont également accordés.
- Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits « bonus » et ne rentrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme.

Conservation et capitalisation

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (résultat Acquis).

Toutefois, en cas de redoublement, l'étudiant ayant validé l'UE est autorisé à conserver la validation de l'UE et à bénéficier des crédits ECTS associés sur le semestre de son choix, si et seulement si le semestre est validé par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires.

Pour ce faire, l'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité lors des inscriptions pédagogiques effectuées en début d'année universitaire et, en tout état de cause, avant le 30 novembre de l'année universitaire de son redoublement.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement.

Aucune session 2 n'est organisée pour l'UE sauf cas de force majeure avéré et sur décision du responsable pédagogique du diplôme et/ou du directeur de département.

A NOTER :

Crédits attribués associés à l'UE : 2 ECTS.

L'UE ne peut être validée que sur un semestre (S3 ou S4 ou S5 ou S6) mais jamais sur deux semestres.

Une fois l'UE validée, elle l'est définitivement et ne peut être validée une seconde fois.

UE Parcours d'excellence : modalités de validation, conservation et conservation des UE transversales EFEC

Modalités de validation de l'UE

La validation de l'UE ne donne pas lieu à une note mais à un résultat :

- Acquis si l'UE est validée
- Non Acquis si l'UE n'est pas validée

Par conséquent, si l'UE est validée, aucun point complémentaire n'est pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre ou de l'année universitaire. La validation de l'UE n'impacte pas le calcul de la moyenne générale semestrielle ou annuelle.

Conditions de capitalisation des crédits ECTS associés à l'UE

L'UE est **validée à l'issue de l'année universitaire au titre de laquelle elle a été suivie**. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés dans les conditions suivantes :

- Si l'étudiant valide son année de L2 en obtenant la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires de l'année, les crédits ECTS associés à l'UE validée sont accordés.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires de l'année de L2, les crédits ECTS de l'UE validée ne sont également pas accordés.
- Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits « bonus » et ne rentrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme.

Conservation et capitalisation

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (résultat Acquis).

Toutefois, en cas de redoublement, l'étudiant ayant validé l'UE est autorisé à conserver la validation de l'UE et à bénéficier des crédits ECTS associés sur l'année de L2, si et seulement si l'année est validée par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires.

Pour ce faire, l'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité lors des inscriptions pédagogiques effectuées en début d'année universitaire et, en tout état de cause, avant le 30 novembre de l'année universitaire de son redoublement.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement.

Aucune session 2 n'est organisée pour l'UE sauf cas de force majeure avéré et sur décision du responsable pédagogique du diplôme et/ou du directeur de département.

A NOTER :

Crédits attribués associés à l'UE : 2 ECTS.

L'UE ne peut être validée que sur l'année de L2.

Une fois l'UE validée, elle l'est définitivement et ne peut être validée une seconde fois.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis
SEMESTRE 5

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Politiques de l'éducation et de la formation	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Économie du travail : relation formation/emploi	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 1		36			36	6				4

pour information : CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Psychologie du développement (2)	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Docimologie et évaluation en éducation	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 2		36			36	6				4

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Formation tout au long de la vie	18			18	3	CC		1	1
	Ec2 : Sociologie de l'échec scolaire	18			18	3	CC		1	1
OPTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Ec1 : Histoire de l'architecture		24		24	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire de la musique		24		24	3	CC		1	1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Histoire et apprentissages, sciences, histoire-géographie		24		24	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire et apprentissages, disciplines artistiques (arts visuels et éducation musicale)		24		24	3	CC		1	1
TOTAL UE 3		36	48		min :36 max :48	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit.

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Pensée critique et argumentation	18			18	3	CC		1	1
	Ec2 : Langue vivante		18		18	3	CC		1	1
TOTAL UE 4		18	18		36	6				2

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Méthodes d'observation	18			18	3	CC		1	1
	Ec2 : Genre et Education	18			18	3	CT	1		1
OPTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Ec1 : Education populaire	14			14	3	CC		1	1
	Ec2 : Education artistique et culturelle		21		21	3	CC		1	1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Mathématiques: approfondissement des notions		21		21	3	CT	1		1
	Ec2 : Français : étude de la langue		21		21	3	CC		1	1
TOTAL UE 5		50	63		min :35 max :42	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit.

TOTAL S5		CM	TD	TP	TOTAL
	Option CEF	162	54	0	216
	Option EAC	104	87	0	191
	Option IDS	90	108	0	198
	Moyenne	119	83	0	202

SEMESTRE 6

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Evaluation des systèmes	18			18	3	CC		2	2
	Ec2 : Comparaison des systèmes éducatifs et influences internationales en éducation et formation	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 1		36			36	6				4

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Psychologie des apprentissages (facteurs conatifs et sociaux)	12	6		18	3	CT	2		2
	Ec2 : Publics à besoins spécifiques	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 2		30	6		36	6				4

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Formation continue et compétences		21		21	3	CC		1	1
	Ec2 : Théories de la justice en éducation		25		25	3	CC		1	1
OPTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Ec1 : Histoire de la danse		21		21	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire du théâtre		21		21	3	CC		1	1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Histoire et apprentissages (EPS)		21		21	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire et apprentissages en langues		21		21	3	CC		1	1
TOTAL UE 3			Min :42 Max :46		Min :42 Max :46	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit.

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Langue vivante		16		16	3	CC		1	1
	Ec2 : Suivi de stage		12		12	3	CC		1	1
TOTAL UE 4			28		28	6				2

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Statistiques		18		18	3	CT	1		1
	Ec2 : Théorie des organisations		18		18	3	CC		1	1
OPTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Ec1 : Politique et action culturelle		18		18	3	CC		1	1
	Ec2 : Analyse et projets culturels		18		18	3	CC		1	1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Français / Ecritures		18		18	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire / Géographie		18		18	3	CC		1	1
TOTAL UE 5			36		36	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit.

TOTAL S6		CM	TD	TP	TOTAL
	Option CEF	76	97	0	173
	Option EAC	66	112	0	178
	Option IDS	66	112	0	178
	Moyenne	71	105	0	176

TOTAL L3		CM	TD	TP	TOTAL
	Option CEF	220	133	0	353
	Option EAC	152	217	0	369
	Option IDS	138	238	0	376
	Moyenne	170	196	0	366

Nota : pour les flux en-dessous de 10 étudiants le volume horaire sera réduit de 20%, la réduction portera sur les UE non mutualisées

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Les évaluations donnent lieu à des contrôles terminaux (CT) ou à des contrôles continus (CC). Le CT est un examen unique donnant lieu à une convocation à une date donnée. Le CC peut correspondre à différents types de travaux : par exemple, un contrôle régulier des connaissances, ou un travail élaboré en plusieurs étapes tout au long de l'année, mais il ne peut jamais prendre la forme d'un unique contrôle sur table. Les enseignants responsables donnent toutes les indications nécessaires.

● Sessions d'examen

Les inscriptions aux examens "inscriptions pédagogiques" (pour toutes les sessions) distinctes des inscriptions administratives, **sont obligatoires** et sont réalisées par le secrétariat pédagogique.

Périodes d'examens :

- en décembre/janvier pour les enseignements du semestre 5
- en avril/mai pour les enseignements du semestre 6

La session de rattrapage a lieu en juin.

● Report de notes entre les deux sessions

L'étudiant ajourné à la première session (décembre/janvier+avril/mai) doit repasser en session de rattrapage (juin) les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du ou des semestre(s) non validé(s) et seule la note du rattrapage est prise en compte.

● Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

REPORT : Le report des notes se fait de la façon suivante :

- Toute note de CT supérieure à 10 est reportée et l'examen ne peut jamais être repassé.
- Toute note de CC inférieure à 10 mais compensée par une autre note de l'UE, qui se trouve donc dans une UE ou une Ec validée par compensation, est elle aussi reportée et ne peut jamais être repassée.
- Toute note de CT et toute note de CC inférieure à 10 et qui n'est pas compensée par une autre note donne droit à une session de rattrapage. Pour ces notes de CT non validées et non compensées, l'étudiant-e doit se présenter en session de rattrapage. Pour une note de CC non validée et non compensée, l'étudiant-e peut décider de conserver sa note de CC de la première session, quelle qu'elle soit, et ne pas se présenter au rattrapage. Sa note de première session sera alors reportée.
- Dans le cas d'un CC à plusieurs notes :
 - tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est supérieure ou égale à 10 : le cours est validé, pas de droit à la 2e session
 - tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est inférieure à 10 : l'étudiant-e a le droit soit de conserver sa note de CC de l'année, quelle qu'elle soit, qui sera reportée, soit de faire le devoir de rattrapage dont la note remplacera les notes de l'année
 - un ou plusieurs devoirs obligatoires ont été rendus, mais pas tous : l'étudiant-e est défaillant-e, il faut passer la 2e session, et la note de 2e session va annuler les notes de l'année
 - aucun devoir obligatoire n'a été rendu : l'étudiant-e est défaillant-e, il faut passer la 2e session